

2023 / 48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : Mme MARTINET-BON Françoise à Mme JAY Hélène

EXCUSÉS : Mme BRUNOD Aurore
M. GSELL Bernard

Monsieur Daniel COLLOMB est désigné Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
16 mai 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Président informe que la commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres des candidats dans le cadre des marchés publics formalisés, c'est-à-dire au-dessus des seuils prévus par la réglementation. Cette commission est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Pour mémoire, lors du conseil communautaire du 24 février 2022, les membres suivants avaient été élus :

Membres titulaires

Dominique COLLIARD
Jean-Michel VORGER
Gabriel MARTINOT
Josiane MIBORD
Thierry BRUNIER

Membres suppléants

Jean-Christophe GROGNIET
Sylvie GERMANAZ
Evelyne KALIAKOURAS
Jacqueline ARNAULT
Alain ROUX-MOLLARD

Le Président propose de pourvoir uniquement le poste occupé précédemment par Monsieur Gabriel MARTINOT.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu la délibération 2022/08 du 24 février 2022 relative à la désignation des membres de la CAO ;

Vu la délibération 2023/47 du 25 mai 2023 relative à l'adoption du principe du scrutin public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/167 en date du 19 décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Dominique COLLIARD
Jean-Michel VORGER
Josiane MIBORD
Thierry BRUNIER
Jean-Yves MORIN

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Jean-Christophe GROGNIET
Sylvie GERMANAZ
Evelyne KALIAKLOUDAS
Jacqueline ARNAULT
Alain ROUX-MOLLARD

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
22			

*Ne prend pas part au vote

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,




André POINTET